

# COMMUNIQUÉ UEL – ENTREPRISES ET DROITS DE L’HOMME

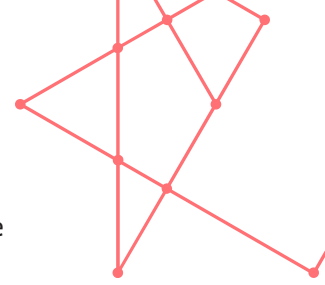
Le thème « Entreprises et droits de l’homme » a attiré plus de 140 participants à la Chambre de Commerce le 22 octobre. Organisée par l’UEL et l’INDR en partenariat avec le Ministère de l’Économie et son point de contact national des principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales, la conférence s’inscrit dans les points d’action retenus dans le 1<sup>er</sup> [Plan d’action national](#) (PAN) pour la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme 2018-2019, initié par le ministère des Affaires étrangères et européennes. Elle avait pour objet de sensibiliser les entreprises et leurs dirigeants à cette thématique.

Nicolas Buck, Président de l’UEL et de l’INDR, a mis en avant la nécessité de laisser du temps aux entreprises pour s’adapter et de leur mettre à disposition des formations et des outils de gouvernance qui puissent les assister dans cette démarche. Face aux pressions réglementaires à venir, il a plaidé pour un *level-playing field* au niveau de l’Union européenne pour l’ensemble des entreprises.

Ba ak Ba layan, chercheur post doc en droits fondamentaux à la Faculté de droit, économie et finances de l’Université de Luxembourg, a passé en revue le contexte international du sujet. Elle a relevé que la mise en œuvre d’une diligence raisonnable constitue un réel un avantage compétitif pour les entreprises. Elle a invité les entreprises à s’inspirer des Principes directeurs des Nations Unies, respectivement de l’OCDE.

Tom Theves, Premier Conseiller de gouvernement, et Chef de cabinet du Ministre de l’Économie Etienne Schneider, a présenté le rôle du Point de Contact National luxembourgeois pour la mise en œuvre des Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales.

Marc Bichler, Ambassadeur itinérant pour les droits de l’homme au Ministère des Affaires étrangères et européennes, et Jean-Paul Olinger, Directeur de l’UEL et l’INDR, ont tous deux annoncé le lancement d’un Pacte national « Entreprises et droits de l’homme » qui sera proposé aux entreprises pour déclarer de manière volontaire leur engagement à respecter les droits de l’homme dans leur organisation et dans leur chaîne de valeur économique. A ce propos, l’INDR lancera, en collaboration avec la House of Training, une gamme de formations en matière de droits de l’homme et de diligence raisonnable à l’intention des entreprises.



Une table ronde, modérée par Norman Fisch, Secrétaire général de l'INDR, a réuni des acteurs économiques qui ont pu partager leur expérience en matière de respect des droits humains en entreprise :

- Claude Lanners, Head of Group Strategic Purchasing, CERATIZIT Luxembourg, a présenté les codes de conduite entreprise et fournisseurs, la politique d'achat responsable de matières premières au niveau mondial du groupe.
- Hakan Lucius, Chef de la division Responsabilité d'entreprise et société civile, Banque européenne d'investissement, a présenté la politique en matière de droits de l'homme de la BEI (diligence raisonnable, voies de recours, réparation, etc.).
- Jean-François Orban, Directeur général de Maâ-oui!, PME de 5 salariés, a fait appel à un consultant externe pour mettre en place une gestion des risques liés à l'approvisionnement et une charte par laquelle les fournisseurs s'engagent à respecter les droits humains. Il considère les produits responsables comme une véritable opportunité de marché.
- Christian Schuller, point de contact national des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Ministère de l'Économie, a expliqué le fonctionnement des voies de recours au Luxembourg ainsi que l'application d'une diligence raisonnable selon les principes directeurs de l'OCDE.
- Michel Wurth, Président du Conseil d'administration, ArcelorMittal Luxembourg, a contextualisé la politique de respect des droits humains dans le cadre de la stratégie RSE du groupe. Il a fait référence au label ESR-ENTREPRISE RESPONSABLE de l'INDR, qui inclut un chapitre sur le respect des droits de l'homme et la mise en œuvre d'une diligence raisonnable.

A l'occasion de la table ronde, des invités issus du secteur public et de la société civile ont pu s'exprimer sur leur rôle et positionnement en matière de droits humains.